

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration

Date de réception  
**23 FEV. 2016**

Dossier complet le  
**23 FEV. 2016**

N° d'enregistrement  
**2016-1849**

### 1. Intitulé du projet

**EXTENSION DU CAMPING LES CONCHES, SUR LA COMMUNE DE DAMVIX**

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom **DENIS**

Prénom **Philippe et Fabienne**

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

**SARL PHIFA CAMP Camping des Conches**

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET **5 2 2 6 7 4 3 8 1 0 0 0 1 0**

Forme juridique **SARL**

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
<b>Rubrique n°45 : Terrains de camping et caravanning permanents.</b> <i>Terrains de camping et de caravanning permettant l'accueil de plus de 20 personnes ou de plus de 6 emplacements de tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs, et de moins de 200 emplacements.</i>	Projet soumis à la procédure de "cas par cas" en application de l'annexe III de la directive 85/337/CE

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le projet consiste en l'extension du camping des Conches (camping 3 étoiles, de 89 emplacements) comprenant la création de 17 nouveaux emplacements et d'une aire d'accueil de 16 camping-car. La surface d'extension est de 4 655 m<sup>2</sup>.



#### 4.2 Objectifs du projet

La dimension actuelle du camping ne permet pas de répondre aux demandes d'hébergement. Soutenue par la commune de Damvix (propriétaire des terrains), l'objectif de cette opération est de profiter d'un espace ayant perdu son état naturel (terrain remblayé) pour y augmenter la capacité d'accueil (passage de 89 à 106 emplacements) et créer une aire d'accueil de camping-car répondant à un besoin pour la commune. Situé au coeur d'un pôle d'intérêt touristique, le site du projet présente en lui même une faible valeur écologique ; constitué de dépôts (mélange terre/pierre) et d'un parking (imperméabilisé), il se situe entre le camping actuel au nord, une zone de loisirs au sud et un village vacances à l'est. L'aménagement de cette zone en continuité des aménagements existants permettra de valoriser cet espace dégradé. L'objectif général est d'offrir un cadre de vie paysager de qualité et respectueux des résidents et du site du marais. L'organisation des emplacements sous forme d'un petit village de 17 constructions mobiles, à terme, permettra d'offrir une ambiance paysagère intimiste dans l'esprit du camping existant et dans le respect du paysage du marais environnant.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet prévoit donc la création de 17 nouveaux emplacements de camping, engazonnés, qui seront équipés de réseaux pour accueillir, à terme, des habitations mobiles de loisirs ; ces dernières seront d'aspect et de volumétrie similaires à celles existantes sur le camping. Leur implantation respectera le recul de 15m par rapport à la Conche existante, tel que prescrit actuellement dans le POS. Les nouveaux emplacements seront de dimensions variables, allant de 130m<sup>2</sup> à 170m<sup>2</sup>. Le projet propose également la création d'une aire de stationnement de maximum 16 camping-cars dans la prolongation du camping, sur environ 1 188 m<sup>2</sup>.

Seront ainsi proposés aux usagers les services de vidanges, nettoyage, alimentation en eau potable et en électricité.

Aucun bâtiment ne sera construit, puisque ceux qui existe sur le camping actuel sont suffisants pour répondre à l'augmentation du nombre de résidents.

L'ensemble des haies et fossés présents en périphérie du site, hors périmètre du projet, seront totalement préservée. Il est prévu à l'intérieur du projet de renforcer le caractère paysager des haies champêtres et des arbres afin d'assurer totalement l'intégration du projet dans le site. Les essences locales, typiques du marais, seront privilégiées.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les nouveaux emplacements seront desservis, depuis l'intérieur du camping, par une voie empierrée-gravillonnée de 5 mètres de largeur et l'aire de camping-cars sera desservie depuis la voie communale (6 mètres de largeur) et le parking .



**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménagement

Formulaire d'évaluation des incidences Natura 200, en application de l'article R. 414-23 du Code de l'Environnement.

Arrêté de reconnaissance d'antériorité des travaux de remblaiement par la DDTM (le site du projet ayant été remblayé en 1990, antérieurement à l'application de la loi sur l'eau).

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Permis d'aménagement

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du camping actuel :	1,65 ha
Nombre d'emplacements actuels :	89
Superficie du projet d'extension globale :	4 655 m <sup>2</sup>
Superficie à destination des nouveaux emplacements :	2 967 m <sup>2</sup>
Superficie à destination de l'aire de camping-car :	1 680 m <sup>2</sup>
Nombre d'emplacements nouveaux :	17
Nombre maximal de camping-car accueilli :	16

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Route du Grand Port  
85420 DAMVIX

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 ° 44 ' 03 " O Lat. 46 ° 18 ' 40 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site du projet s'inscrit entre une zone de loisirs au sud, le camping au nord et un village vacances à l'est. Il correspond à une zone de remblai créé au cours de l'année 1990 et se compose d'un parking plus ou moins aménagé et de dépôts : matériaux, terre végétale.

**Cf chapitre 4.2 de la note hydraulique et environnementale.**

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune de Damvix est dotée d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) Le camping existant et la zone d'extension sont actuellement classé en zone 1 NAL au POS. Le règlement de ce zonage prévoit l'implantation et le développement des équipements de tourisme et de loisirs tels que les campings et aires de campings cars.

La commune procède actuellement à la réalisation de son PLU (phase finale - adoption prévue en février 2016) ; les terrains du site du projet sont prévus être inscrits en zonage NL qui prévoit les mêmes usages du sol que le POS actuel

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 du Marais Poitevin (n°08730000)
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est située dans le Parc Naturel Régional (ou Parc Interrégional) du Marais Poitevin (PNR n°FR80000050), redevenu effectif depuis le 20 mai 2014.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se localise dans le marais poitevin, mais sur une zone de remblayée au cours de l'année 1990. Dans le cadre du diagnostic hydraulique et environnemental, aucun sondage à la tarière n'a pû être réalisé. <b>Cf chapitre 3.2 de la note hydraulique et environnementale.</b>
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE du Bassin de la Sèvre Niortaise.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'inscrit dans le périmètre de : Zone Spéciale de conservation (ZSC) FR5200659 : "Marais Poitevin". Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR5410100 : " Marais Poitevin ". <b>Cf chapitre 4.1 de la note hydraulique et environnementale.</b>
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement goudronné et remblayé. Des excédents de remblais sont présents, sous forme de merlons, au nord et à l'ouest ; ceux-ci seront nivelés sur la parcelle dans le cadre de l'aménagement de la zone.
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de ses caractéristiques, le site ne présente pas d'enjeu vis-à-vis de la faune, de la flore et des habitats. Les émissaires hydrauliques périphériques, situés en dehors du site du projet seront conservés tel qu'à l'état initial. <input checked="" type="checkbox"/> Seul un ouvrage de franchissement sera mis en place sur le fossé au nord (passerelle bois), afin de connecter l'extension au camping actuel. <b>Cf chapitre 5 de la note hydraulique et environnementale</b>
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Malgré sa localisation dans le périmètre des sites Natura 2000 "Marais Poitevin", le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur ces sites. <b>Cf chapitre 5.4 de la note hydraulique et environnementale</b>



	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site correspond à une zone remblayée au cours de l'année 1990 et a déjà fait l'objet d'aménagements (parkings, stockage, ...). Il a donc perdu entièrement son état naturel.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, l'extension du camping et la création de l'aire de camping-car ne sont pas de nature à accentuer sensiblement le bruit au niveau de la zone, qui est majoritairement touristique (village vacances, aire de loisirs, ...).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Les émissions lumineuses se limitent à celles engendrées par les résidents et camping-car, et sur une période limitée de l'année. Ils ne sont pas de nature à porter atteinte au voisinage.</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p>Le projet sera raccordée au réseau d'eaux usées communales qui arrive en limite est du projet .</p> <p>Les eaux de pluie s'écouleront gravitairement sur le terrain avant de rejoindre soit les fossés périphériques ou la Conche des Ribaudelles. Le choix du revêtement des voies en empierrement gravillonné offrira un important coefficient de perméabilité.</p>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.



8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Note hydraulique et environnementale

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Damvix le, 20/02/2016

Signature DENIS Fabienne DENIS Philippe

**CAMPING DES CONCHES**

Route du Grand Port

85420 DAMVIX

Tél./Fax : 02.51.87 17.06

SIRET : 522 674 381 00010